



AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 535-18

Aux citoyens et citoyennes de la municipalité de Maria, avis public est, par le présent, donné par le soussigné, Thomas Romagné, directeur général de la susdite Municipalité, de ce qui suit :

- 1- Le conseil municipal de Maria a fait l'adoption, lors d'une séance tenue le 17 décembre 2018, du règlement n° 535-18 concernant l'adoption du budget 2019 et décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et déterminant les taux des taxes de secteur ainsi que les tarifications pour les services d'aqueduc, d'égouts sanitaires, d'assainissement des eaux usées et de collecte des matières résiduelles.*
- 2- Le règlement en question peut faire l'objet d'une consultation pendant les heures d'ouverture du secrétariat de l'hôtel de ville par toute personne désirant obtenir plus d'information à l'égard de ce dossier;*
- 3- Le règlement va entrer en force et en vigueur selon les dispositions de la loi.*

Donné à l'hôtel de ville de Maria, en ce 18^e jour du mois de décembre 2018.

Le directeur général,

Thomas Romagné